

Pertinence de prescription d'une électrophorèse des protéines sériques

A-EPS-2026

En cours d'agrément

FORMATION PRESENTIELLE DE 7 HEURES ET AUDIT CLINIQUES A DISTANCE 2 HEURES (Evaluation des Pratiques

Professionnelles (EPP) Total 9 Heures ;

HORAIRES DE LA FORMATION PRESENTIELLE : 9H-17H comportant atelier et plénière soit 7 heures dont une heure d'EPP

AUDIT CLINIQUE A DISTANCE :

Population de l'audit / Critères d'inclusion : Patients adultes (≥ 18 ans) suivis en médecine générale pour lesquels une EPS (électrophorèse des protéines sériques) a été prescrite

Nombre de dossiers : 10 dossiers par médecin

Temps de travail à distance de 1 heure avant et 1 heure après la formation présentielle.

EXPERT : Dr

Objectifs

OBJECTIFS GENERAUX DE FORMATION

Prescrire de façon pertinente les électrophorèses des protéines,

OBJECTIFS EPP

Analyser sa prescription d'EPS à partir de son dossier médical afin de déterminer si celle-ci a été pertinente

LES OBJECTIFS PEDAGOGIQUES ET OPERATIONNELS.

Première demi-journée

Spécifier l'indication d'une électrophorèse des protéines,

Analyser une électrophorèse des protéines,

Deuxième demi-journée

Distinguer les immunoglobulines monoclonales associées aux myélomes ou aux hémopathies des immunoglobulines monoclonales de signification indéterminée.

Maitriser la conduite à tenir en cas d'anomalie de l'électrophorèse des protéines sériques évoquant une immunoglobuline monoclonale ?

Public Visé

Médecins Généralistes

Pré Requis

Médecin en exercice

Parcours pédagogique

Un soin ou un examen est qualifié de pertinent lorsqu'il est dispensé en adéquation avec les besoins du patient et conformément aux données de la science, aux recommandations de la HAS et des sociétés savantes

A ce titre l'HAS à ce titre a publiée en 2017 une recommandation concernant la prescription une électrophorèse des protéines sériques (EPS) et conduite à tenir en cas d'une immunoglobuline monoclonale. L'électrophorèse des protéines plasmatique (EPS) est un examen demandé fréquemment, le coût en non négligeable est de 14euros31, il est utile d'en préciser l'utilité et les circonstances nécessitant cet examen.

Une EPS est indiquée en présence de signes faisant évoquer une maladie associée à une immunoglobuline monoclonale.

Le dépistage systématique d'une IMSI en population générale n'est pas recommandé.

L'EPS est un examen de plus en plus couramment prescrit en ville comme à l'hôpital, à titre presque aussi systématique que l'hémogramme et sans idée préconçue.

Méthodes et moyens pédagogiques

FORMATION PRESENTIELLE DE 7 HEURES dont une heure en présentielle (Ateliers et Plénières)

et AUDIT CLINIQUE A DISTANCE DE 2 HEURES (Evaluation des Pratiques Professionnelles (EPP)) soit un total de 9 Heures ;

Qualification Intervenant(e)(s)

Pr Olivier FAIN Médecin Interniste

AGASTYA SAS - Numéro de déclaration d'activité (ne vaut pas agrément de l'état) : 11 95 054 19 95



AGASTYA SAS 43, RUE DE PARIS 95680 MONTLIGNON. ☎ 09.72.19.70.12

SIRET 78989941600018 ☎ contact@agastya.fr site: www.agastya.fr

Enregistré en tant qu'organisme de formation auprès de la DIRECCTE IDF sous le numéro 11 95 054 19 95. Cet enregistrement ne vaut pas agrément.



La découverte d'une immunoglobuline monoclonale isolée conduit trop souvent à inquiéter les patients de façon injustifiée car le risque d'évolution vers une maladie maligne est faible. Le recours aux hématologues doit être réfléchi et la surveillance programmée.

Au cours de ce séminaire nous déterminerons les signes associés aux principales maladies responsables d'une immunoglobuline monoclonale et les indications principales de la prescription de l'EPS.

Ce thème s'adresse aux médecins généralistes prescripteurs des électrophorèses des protéines.

Méthodes et modalités d'évaluation

Audit clinique

Modalités d'Accessibilité

Accessible aux personnes en situation de handicap

Durée

9.00 Heures
1 Jour

Effectif

40

Tarifs (net de taxes)

Inter (Par Stagiaire) : **798.00**
Intra (Par Jour) : **Nous consulter**

indemnisation
Inter
360.00 €

Exonération de la TVA, article 132i de la Directive TVA 2006/112/CE du 28 novembre 2006



Contactez-nous !

AGASTYA SECRETARIAT
AGASTYA

Tél. : 0972197012

Mail : contact@agastya.fr

Code DPC
36472525081



AGASTYA SAS - Numéro de déclaration d'activité (ne vaut pas agrément de l'état) : 11 95 054 19 95



AGASTYA SAS 43, RUE DE PARIS 95680 MONTLIGNON. ☎ 09.72.19.70.12

SIRET 78989941600018  contact@agastya.fr site: www.agastya.fr

Enregistré en tant qu'organisme de formation auprès de la DIRECCTE IDF sous le numéro 11 95 054 19 95. Cet enregistrement ne vaut pas agrément.

Qualiopi
processus certifié
REPUBLICA FRANÇAISE
ACTION DE FORMATION